

Mémoire de Guy Morrissette présenté au BAPE concernant le « Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic »

Je dépose ce mémoire à titre personnel.

Je me présente Guy Morrissette, 72 ans, demeurant au _____ à Malartic. Ma résidence se situe à environ 300 mètres de la fosse actuelle et à environ 300m du projet d'agrandissement. La déviation de la route sera à moins de 150m de ma résidence. (Ce sont des estimations)

Je vis à cet endroit depuis 10 ans. Les années 1955 à 1980, je les ai vécues à Malartic puis de 80 à 2006 à Rivière-Héva. J'ai œuvré dans l'enseignement au niveau secondaire toujours à Malartic pendant 32 ans. Marié depuis 48 ans à Odile Vallée et père de 3 filles qui ont quitté la région. Je suis fier de mon implication dans la communauté tout au long de ma carrière active et encore plus depuis que je suis retraité. Je suis président de la Table de concertation des Aînés de Malartic-Rivière-Héva et membre fondateur du comité de citoyens du Quartier Est qui est devenu le comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic. J'ai siégé sur de nombreux conseils d'administration. J'ai reçu, en 2012, le prix Hommage Aînés, prix qui vise à reconnaître l'apport d'une personne engagée dans son milieu et qui contribue à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

J'aimerais dans un premier temps, faire part de mes commentaires et opinions concernant l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans un milieu urbain. Il y a des habitations situées à moins de 100m de la fosse.

- La butte écran était supposée régler les problèmes liés au bruit et à la poussière. La minière n'étant pas capable de respecter les normes relatives au bruit qu'elle s'était engagée à respecter, elle a fait changer le zonage municipal pour faciliter les opérations de la mine. De nouvelles normes ont été adoptées les portant à 55 dB le jour et à 50 dB la nuit. Quant à la poussière, les citoyens vivant près de la

butte écran ont vécu l'enfer durant la construction de cette butte écran et cela dû au va et vient des camions et des tracteurs qui déplaçaient la terre. En même temps, on a démoli une partie du quartier, ce qui a généré plus de bruit et de poussière. La butte écran n'a pas joué le rôle pour lequel elle a été mise en place.

- La Ville gérait sa décroissance avant 2009, ce qui était compliqué. Les attentes suscitées par l'implantation d'une nouvelle mine étaient grandes. La population était supposée doubler; on constate une perte de 300 citoyens. Le climat de morosité qui régnait sur la ville était supposé disparaître, on constate que la fracture sociale s'est amplifiée, ce qui ne semble pas préoccuper particulièrement les élus.
- La minière a contribué à l'embellissement de la ville (à l'exception de la rue Royale); on constate un accroissement des dépenses assumées par la Ville et liées à cet embellissement (plus de parcs, besoin de plus d'équipements pour entretenir ces infrastructures, plus d'employés, etc.).
- Le coût du réaménagement de rue Royale: intersection de la rue Royale et de la rue La Salle, le carrefour giratoire et l'éclairage de la rue Royale a été assumé par les citoyens via leurs taxes.
- Le budget de la ville a passé de 5 830 000\$ en 2009 à 10 500 000\$ en 2012 et à 9 436 000\$ en 2016. La venue de la minière a généré beaucoup de nouvelles entrées de revenus en taxes et le Conseil municipal semble avoir de la difficulté à gérer cette croissance.
- Je voudrais parler du rôle de la ville et son implication dans la défense de ces commettants vis-à-vis les dégâts causés par l'exploitation d'une mine à ciel ouvert en milieu habité. Elle a laissé les citoyens seuls face à la minière, les référant au comité de suivi pour recueillir les plaintes concernant des bris subis sur leur propriété. Le mandat du comité de suivi est très clair: il sert d'intermédiaire entre la minière et le citoyen pour tenter de régler le conflit qui les oppose. Elle n'a pas voulu appliqué les règlements concernant les nuisances causées par le plus gros payeur de taxes de la ville. La ville représente tous les citoyens également. Lors de la

- parution des différents rapports produit par la Santé publique, par l'INSPQ, par la Chaire des petites communautés, la ville a pris position pour dénoncer les conclusions de ces différents rapports qui révélaient les problèmes vécues par les citoyens de Malartic et plus particulièrement par ceux demeurant au sud de la voie ferrée. Les citoyens impactés plus directement par l'exploitation de la mine ont été laissés à eux-mêmes. La ville n'a pas agi en bon père de famille qui doit voir à ce que tous ces enfants ne subissent pas des inconvénients causés par un gros voisin. Aucun soutien moral, aucun soutien financier, aucun soutien technique, ni aucune écoute.
- Le rôle joué par le comité de suivi a tellement changé au cours des années que l'on avait de la difficulté à suivre ses péripéties. Sa mission, sa composition, son fonctionnement ont évolué avec le temps. Il n'a jamais voulu prendre le parti des citoyens même s'il constatait les dégâts causés par l'exploitation de la mine. Il n'a jamais voulu prendre fait et cause pour les citoyens impactés. Il a soutenu financièrement le comité de citoyens mais dans les limites imposées par la minière. Le financement du comité de suivi lui vient de la minière et il ne doit pas être au service des citoyens qui veulent du mal à la mine.
 - Pour ce qui est de la déviation de la 117, lors des audiences du BAPE de 2009, la question de la déviation ou d'une voie de contournement a été posée et la réponse a été négative. L'encre n'était pas encore sèche sur le décret de 2009 que l'on annonçait un agrandissement de la fosse actuelle et une déviation de la 117. Y a-t-il d'autres projets?
 - La construction de la voie de déviation ainsi que de la butte écran vont générer beaucoup de nuisances supplémentaires pour les résidents du Quartier Est en particulier. Le dépôt de poussières sera certainement plus visible et devrait engendrer des inconvénients beaucoup plus grands pour la santé et la qualité de vie des citoyens. (l'expérience de la construction de la première butte écran). Il y a des rumeurs que soit autorisée une norme spéciale pour le bruit qui serait de 75 dB. Le Quartier Est est situé dans une zone résidentielle.

- J'aimerais faire part de mes commentaires sur le guide de cohabitation visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic qui a été rendu public le 15 mai 2016. Je veux que mes commentaires soient consignés parce que je n'aurai pas pu partager mes commentaires sur le guide dans la version finale avec les membres de la commission. J'en profite pour poser des questions que, le 15 mai, j'aurais aimé poser.

La minière reconnaît officiellement qu'elle génère des impacts et inconvénients par ses activités. Elle met sur pied un programme de compensation. **Pourquoi avoir attendu 6 ans avant de le reconnaître? Pourquoi avoir attendu 6 ans avant de mettre en place son plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts de ses activités? Pourquoi n'offre-t-on pas l'acquisition à tous les propriétaires de la zone sud de la voie ferrée? Pourquoi ne reconnaît-il que deux grands types d'impacts et inconvénients : les impacts matériels et les dérangements causés par les poussières, le bruit et les sautages? Pourquoi créés des catégories de citoyens : les admissibles et les autres? Pourquoi s'attarder sur les sources d'inconvénients et non pas sur les effets de ces inconvénients sur la qualité de vie, sur la santé physique et psychologique et sur les bris. Pourquoi compenser les résidences et non les résidents.**

Le programme d'acquisition de propriétés soulève beaucoup de questionnements, Voici ce que j'en ai retenu. 1. Je dois d'abord faire une demande qui sera traitée à date fixe. 2. Une Commission analyserait les demandes » 3. La Commission prioriserait les propriétaires vulnérables. 4. En 2016, 25 maisons pourraient être achetées par la minière pour 3,8 millions et les 10 suivants devront attendre en 2017 et les 10 autres suivants attendre en 2018.

Selon moi, cette procédure va accentuer la fracture sociale et va créer beaucoup de mécontents par rapport aux gens satisfaits. Le critère de vulnérabilité est au cœur de l'acquisition et il n'est pas défini. La minière ne veut pas retenir la définition de vulnérabilité de

l'Institut National de Santé publique elle veut sa définition. Le montant de 6,8 millions n'est pas suffisant. Je suis âgé de 72 ans et j'avais prévu lors de l'achat de ma maison en 2006 de finir mes jours dans cette résidence mais si par chance je suis dans les chanceux qui seraient achetés, le prix que la minière me donnerait pour ma propriété serait insuffisant pour en racheter une nouvelle et je devrais me prendre un hypothèque pour le restant de mes jours. Si je ne fais pas parti des chanceux, je devrai continuer à vivre dans l'enfer que me fait vivre la minière. Recevoir une compensation pour les inconvénients que je dois subir. (Lorsque j'ai acheté cette maison, je ne savais que j'aurais un voisin qui me polluerait l'existence). Ce voisin veut me compenser pour les inconvénients qu'il me fait vivre. Contre un montant d'argent, y aura-t-il moins de poussière ou la poussière sera-t-elle moins nocive? Est-ce que je vais vivre moins de stress avec plus d'argent dans mes poches? Un constat : mon voisin veut-il me bâillonner en me compensant ou veut-il acquérir le droit de polluer?

Je jugerai le guide recevable lorsqu'on offrira l'acquisition à l'ensemble des résidents de la zone sud de la voie ferrée affectés négativement par les opérations de la mine Canadian Malartic et ce au coût de remplacement, incluant les compensations pour les nuisances et les inconvénients subis (poussières, dynamitages, bruit, etc.) ; ceux qui optent de demeurer sur place pourraient bénéficier du droit à des compensations pour les nuisances et les inconvénients subis.

J'aimerais que la minière fasse preuve de plus de transparence. Elle a acheté une résidence qui hébergeait des personnes âgées. Cette résidence était située sur la rue La Salle dans la zone sud de la voie ferrée. Suite à un avis émis par la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue qui demandait à la minière de racheter cette maison, ce qui a été fait. Mais si on demande à la minière de nous dévoiler les termes de l'entente elle reste muette. C'est du domaine public et pourquoi a-t-elle acheté cette maison en particulier et non

les autres qui abriteraient aussi des personnes âgées. Comment savoir si cette transaction est équitable pour les citoyens qui désirent profiter de l'offre d'acquisition?

J'aimerais demeurer à Malartic mais je ne sens pas le désir de la ville de vouloir me garder dans ces murs. Tu revendiques trop, tu peux quitter. La population va continuer à décroître, on travaille pour tous les citoyens. Ce que le Conseil municipal ne semble pas comprendre si je pars et d'autres partent en même temps la population ne va pas s'accroître.

Je ne comprends toujours pas pourquoi on a autorisé une mine à ciel ouvert de cette envergure en milieu habité sans une zone tampon.

L'acceptabilité sociale passe par un guide que les citoyens impactés de la zone sud de la voie ferrée de Malartic accepteraient.

Ce nouveau guide conjoint : mine Canadian Malartic et Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic devrait faire partie des recommandations du BAPE.

La situation que vivent les citoyens impactés devrait être réglée avant que le Gouvernement n'autorise la déviation de la 117 et le projet d'extension de la mine Canadian Malartic.

Je ne désire pas la fermeture de la mine mais je veux qu'elle fasse l'acquisition de ma résidence à un coût de remplacement si possible dans Malartic.

Par Guy Morrissette

Malartic, QC, J0Y 1Z0